

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/643

S/13600

1er novembre 1979

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session

Points 46 et 123 de l'ordre du jour FEB 5 1980

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ

INTERNATIONALE

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-quatrième année

Lettre datée du 1er novembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer les documents ci-joints comme preuves de l'implication militaire de la République populaire de Chine au Kampuchea sous le régime de la clique Pol Pot-Ieng Sary :

1. Extrait de la déclaration du Sous-Chef d'état-major général de l'armée chinoise, Wang Shang Rung, lors des pourparlers avec Son Sen, en date du 6 février 1976 (annexe I);
2. Note de l'Etat-major général de l'armée populaire de libération de Chine à l'Etat-major général de l'armée révolutionnaire du Kampuchea démocratique en date du 5 octobre 1977 (annexe II);
3. Récépissé détaillé des armements et équipements militaires que la Chine a donnés comme aide non remboursable au Kampuchea pendant les années 1976 à 1978 pour l'armée de terre, l'armée de mer et l'armée de l'air (annexe III).

Ces documents ont été publiés en août 1979 par le Tribunal populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea siégeant à Phnom Penh pour juger le crime de génocide commis par la clique Pol Pot-Ieng Sary (original en khmer et traduction en français). Ces documents ont été saisis à Tasseing, refuge de la clique Pol Pot-Ieng Sary, lors de l'opération de nettoyage menée en mars 1979 par les forces armées de la République populaire du Kampuchea.

Sur la base de ces preuves irréfutables, il ressort clairement que :

a) Depuis avril 1975, Ieng Sary, vice-premier ministre chargé des affaires étrangères du régime de Pol Pot, s'est rendu à Pékin pour des échanges de vues sur l'aide militaire chinoise dont le premier envoi est évalué à environ 13 300 tonnes.

b) Un accord a été conclu le 10 février 1976 à Phnom Penh entre les dirigeants polpotiens et les dirigeants de Pékin, d'après lequel la Chine fournissait à la clique Pol Pot-Ieng Sary une grande quantité d'armements et d'équipements militaires pendant la période de 1976 à 1978, dont cette clique se servira pour mener la guerre d'agression contre le Viet Nam à la frontière du sud-ouest.

c) Ces armements et équipements militaires comprennent des armes offensives des armées de terre, de l'air et de mer mentionnées clairement dans les documents No 1 et No 3 susmentionnés, y compris des avions de combat, chasseurs, bombardiers, sous-marins de chasse, torpilleurs rapides, canons de 130 mm, tanks amphibies, etc.

d) Ces armements et équipements militaires devront être remis avant la fin de 1978, c'est-à-dire juste avant la date de déclenchement des attaques de grande envergure par les troupes de Pol Pot-Ieng Sary contre la province de Tay Ninh à la frontière du sud-ouest du Viet Nam. C'est là une preuve éloquente démontrant la culpabilité des dirigeants chinois dans la guerre d'agression menée par la clique Pol Pot-Ieng Sary à la frontière du sud-ouest du Viet Nam à la fin de 1978 comme l'a dénoncé la partie vietnamienne.

e) A part l'aide en armements, et autres matériels de guerre, la Chine a encore envoyé au Kampuchea toutes catégories de personnel militaire pour le service et la formation des cadres des trois armées de Pol Pot-Ieng Sary, dont "le nombre s'est élevé à 500 environ en 1976 et augmentera progressivement, le temps de travail se prolongeant".

f) La Chine s'est engagée en outre de former en Chine les cadres militaires de la clique Pol Pot-Ieng Sary : 471 de l'armée de l'air et 157 de l'armée de mer, rien que pour l'année 1976.

g) La Chine s'est engagée aussi à construire au Kampuchea pour la clique Pol Pot-Ieng Sary cinq installations militaires :

- i) Une nouvelle base navale;
- ii) Un aérodrome;
- iii) Un dépôt de munitions;
- iv) Elargissement d'une usine de réparation des armes;
- v) Un dépôt à Kep.

Plus grave encore, au cours de la même période, la Chine s'est encore engagée à "construire de nouveaux aérodromes" pour les besoins de la guerre d'agression dont elle est le promoteur.

h) Il résulte de ces preuves irréfutables qu'en poursuivant leur politique expansionniste et hégémoniste en Asie du Sud-Est, les dirigeants de Pékin se sont servis de la clique Pol Pot-Ieng Sary comme instrument d'agression contre les pays voisins, notamment le Viet Nam, et ont transformé le Kampuchea en une base militaire en vue de réaliser leur visée d'agression et d'expansion en Indochine et dans le Sud-Est asiatique.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer cette lettre, ainsi que les documents ci-joints, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 46 et 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE I

REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA  
Indépendance Paix Bonheur

TRIBUNAL POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE SIEGEANT A PHNOM PENH  
POUR LE JUGEMENT DU CRIME DE GENOCIDE  
COMMIS PAR LA CLIQUE POL POT - IENG SARY

AOÛT 1979

Document N° :

2. 5. 05

FRANÇAIS

Original: KHMER

EXTRAIT DE LA DECLARATION DU SOUS-CHEF D'ETAT-MAJOR  
GENERAL DE L'ARMEE CHINOISE WANG SHANG RUNG LORS DES  
POURPARLERS AVEC SON SEN

(6-2-1976)

-----  
**Objet proposé des pourparlers**

En accord avec les principes d'aide militaire discutés lors des pourparlers de juin 1975 entre les deux partis, nous avons envoyé du mois d'août au mois d'octobre de l'année dernière un nombre de nos camarades venir au Kampuchéa pour examiner la situation. Après étude, nous avons élaboré un projet de plan d'aide militaire. Ce projet de plan ainsi que le projet d'accord ont été présentés le 12 octobre l'année dernière aux camarades kampuchéens par le camarade ambassadeur Sun Hao et notre attaché militaire Deng Kunshan, et ont été acceptés favorablement par les camarades kampuchéens. Maintenant nous présentons le texte de l'accord qui a été discuté par les deux partis, pour solliciter votre ratification et, si vous êtes d'accord, pouvons-nous prendre ce texte pour texte à signer ?

A présent, je voudrais éclaircir quelques points :

1. Le projet de cet accord est relativement sommaire, il ne spécifie que les équipements strictement nécessaires pour l'organisation et le renforcement de l'armée ; quant aux autres armes

/...

et munitions militaires annexes nécessaires dont elle sera dotée ainsi que les équipements techniques, ils ne peuvent pas être détaillés à présent de la même manière, vu leurs qualités et espèces très variées et vu leur grand nombre. Pour cette raison ce projet d'accord ne fait qu'éclaircir ces principes. A notre avis, laissons aux chefs d'État, major général des deux Armées le temps de discuter concrètement en détails et échanger ensuite des instruments de ratification.

2. En ce qui concerne le délai prévu pour la livraison des équipements, armes et munitions, nous nous sommes préparés à accomplir définitivement la livraison avant fin 1978. Quant au rythme de livraison des différentes espèces d'équipements pour la période de 1976 à 1978, nous voudrions émettre comme suit ce que nous pensons :

En l'année 1976, nous livrerons d'abord les équipements et les armes nécessaires à la formation sur place des cadres de base. Voici l'essentiel :

1. Une partie de l'équipement d'un régiment d'artillerie anti-aérienne, une partie de l'équipement d'un régiment de radar et l'équipement d'un aérodrome militaire ;

Quatre escorteurs, quatre torpilleurs rapides pour les forces navales ;

Une partie de l'équipement d'un régiment de tanks, une partie de l'équipement d'un régiment de liaison, une partie de l'équipement de 3 régiments d'artillerie terrestre, l'équipement d'un bataillon de ponts flottants des troupes de terre.

Les autres équipements et armes qui seront livrés sont les suivants :

Les canons anti-aériens de l'armée de l'air seront livrés en 1977. La livraison de radar sera opérée successivement en 1977

et 1978. Les avions de combat, les bombardiers seront livrés à l'ur et mesure de la formation des aviateurs et de la construction de nouveaux aérodromes. Une autre partie d'équipements pour aérodromes sera livrée en accord avec le rythme de la construction de nouveaux aérodromes.

Quant aux 6 escorteurs des forces navales, 4 seront livrés en 1977 et 2 en 1978. En ce qui concerne 8 torpilleurs rapides, 4 seront livrés pour chaque année 1977 et 1978.

L'équipement pour 3 régiments d'artillerie terrestre de l'armée de terre, excepté les canons 130mm, pourrait être livré au commencement de 1977, l'équipement restant sera livré ensemble les 6 derniers mois de 1976. L'équipement du régiment de tanks sera successivement livré en 1977 et 1978. L'équipement et armes du régiment de liaison seront livrés en 1977 ; 300km de fil aérien étant livrés en 1976, il en reste 1.000 km, veuillez faire concrètement votre demande ; sur ce, nous ferons des arrangements.

Tout ce que nous disons ci-dessus n'est que l'expression de notre pensée, parce que la production des usines militaires est liée étroitement à celles des autres branches, parce que l'équipement pourra exceptionnellement être livré ou tôt ou tard. La justesse de ce que nous pensons demande notre discussion en commun ; veuillez bien nous donner vos observations.

3. En ce qui concerne la procédure de livraison et de réception et la méthode de livraison d'équipement.

La grande partie de ces équipements pourra être transportée par navires et déchargée au port Sihanouk-ville. Les avions demandent d'être démontés, empaquetés pour être transportés par navires, une fois arrivés au Kampuchés, ils seront ensuite remontés. Les sous-marins de chasse et les pétroliers pourront faire cap directement vers Kampuchés, mais ce qu'on devra faire pour garantir la navigation et la sécurité des navires

est une question relativement complexe dont la résolution demandera une discussion ultérieure en détails concrets.

En ce qui concerne la coordination concrète du transport, nous vous communiquerons un demi-mois d'avance le jour de départ des navires pour faciliter vos préparatifs, mais l'arrangement des navires de transport est encore en étroite liaison avec le transport ferroviaire, avec les ports, les navires de transport de marchandises, etc ... Si un maillon quelconque de cette chaîne fonctionne mal, cela fera préjudice à l'ensemble des travaux de transport. C'est comme le cas de l'escorteur de cette fois-ci : Nous avons arrangé le 5 janvier pour le chargement du navire Da Fu à Zhan Jiang, mais ce navire a retardé sur son horaire en revenant de l'étranger, c'est pourquoi le déchargement et chargement par la suite des marchandises demandent du temps, ce qui explique le retard du chargement. A l'avenir, si telle occurrence se produit, nous vous communiquerons à temps.

Relativement à la procédure de livraison - réception, de notre côté le bureau d'attaché militaire se chargera de délibérer avec vous. A la livraison, le certificat de livraison - réception et la quittance détaillée des équipements et armes seront faits en deux exemplaires dont un en langue chinoise et un en langue kampuchéenne. Nous sommes en état de libeller en langue chinoise mais nous rencontrerons des difficultés dans la rédaction de l'acte en langue kampuchéenne ou en langue française, vu le nombre restreint de nos traducteurs. Ou bien, il suffira d'employer le texte en chinois. Si vous ne trouvez pas de difficulté en usant de l'anglais à la place de la langue kampuchéenne et du français, nous pourrions vous satisfaire. Nous vous soumettons la question pour la résoudre en commun afin de trouver une solution satisfaisante.

#### 4. En ce qui concerne l'envoi des techniciens.

En accord avec les principes adoptés par les deux parties, si c'est possible, il convient de former les cadres sur place, et

nous nous chargerons de former les noyaux. Plus tard, quand vous-êtes à même d'élever le niveau de formation des cadres, nous pensons que nos techniciens par nous envoyés arriveront en principe au Kampuchéa avec la première livraison d'équipement. Ainsi, en 1976 le nombre des techniciens arrivés successivement au Kampuchéa comprendra : des techniciens en radar, en artillerie anti-aérienne, le personnel rampant relevant des troupes de l'air, des aviateurs du groupe d'avions de transport, des réparateurs d'avion ... , avec le nombre approximatif de 320 personnes, y compris les techniciens travaillant actuellement au Kampuchéa; le service de liaison : 32 personnes ( y compris 12 se trouvant déjà au Kampuchéa). Pour les navires de garde, les torpilleurs rapides et le service de réparation des équipements des forces navales : approximativement 120 personnes. Pour les tanks : 28 personnes. Artillerie terrestre : 25 personnes . Ponts flottants : 6 personnes. En totalité : approximativement 500 personnes. Ces techniciens arriveront successivement au Kampuchéa pour travailler. A notre avis, une fois arrivés en votre pays, ces camarades vous aideront essentiellement à comprendre les propriétés techniques et la méthode d'employer et de manœuvrer ces espèces d'équipements et armes. Quant au temps de travail, nous leur donnerons l'ordre de se retirer quand les camarades kampuchéens se jugeront capables d'employer et manœuvrer lesdits équipements et armes, la présence de nos techniciens n'étant plus nécessaire. Ces techniciens arriveront au Kampuchéa en vue de vous aider et en même temps pour apprendre auprès de vous. Mais, à notre avis, le nombre de ces techniciens augmentera progressivement, le temps de travail se prolongera, ce qui créera inéluctablement des difficultés . Nous vous prions de les considérer comme vos propres cadres, de les éduquer et de les contrôler. S'ils commettront des erreurs, nous vous prions de les aider à se corriger. Si vous jugez qu'il est inconvenable de faire ce travail d'éducation, nous vous prions d'aviser notre ambassadeur ou notre attaché militaire afin que ceux-ci communiqueront à notre état-major général dans le but de faire nous-mêmes ce travail. Quant à la procédure de désignation de techniciens, est-il nécessaire que nos 2 états-majors généraux échangent des lettres de satisfaction ou non, nous vous soumettrons la question pour la délibération.

5. En ce qui concerne la question de recevoir des stagiaires, en particulier des stagiaires des forces navales et des forces aériennes:

Pour l'année 1976, le nombre des stagiaires ayant besoin de venir chez nous pour élever leur niveau de formation sera en total de 471 personnes pour l'armée de l'air, et 157 personnes pour l'armée navale. Les deux parties continueront à délibérer concrètement sur la désignation de ces stagiaires et la date de leur départ.

6. En ce qui concerne les cinq ouvrages d'équipement complet, à savoir : la construction d'une nouvelle base navale, d'un aérodrome d'un dépôt de munitions, l'élargissement de l'usine de réparation d'armes et du port Kép, notre gouvernement a consenti de s'en charger. Chez nous, le ministère de l'économie extérieure assume la responsabilité d'organiser leur réalisation, parce que ces ouvrages relèvent de la catégorie d'équipement complet. Quant à la procédure de confirmation, notre ministère d'économie extérieure délibérera avec vous. Après étude, nous vous émettrons notre avis, dans une délibération commune, sur l'envergure concrète et le temps d'exécution de ces ouvrages. Nous vous prions de nous faire connaître la date propice à laquelle des dresseurs de plan pourront venir au Kampuchéa, et ce, pour nous permettre de faire des préparatifs.

7. En ce qui concerne la question par vous soulevée de réparer et réintégrer un certain nombre d'équipements conquis. S'il s'agit d'équipements que vous jugez ayant encore réellement leur valeur d'usage et nécessitant réparation et réintégration et ne demandant que notre travail technique, nos accessoires et matières premières, nous prenons la ferme résolution de vous aider dans la mesure du possible. Les travaux pourront s'effectuer avant que, à notre avis, les deux états majors généraux de nos deux armées échangent des lettres de confirmation.

8. En ce qui concerne la question de traduction, sur la base de la situation d'aide militaire sus-mentionnée, la demande en traducteurs se révèle extrêmement grande. Pour l'année 1976, en total, il s'avère nécessaire de disposer de 100 traducteurs pour le nombre des techniciens spécialistes, des dresseurs de plan par nous envoyés et pour le nombre de stagiaires par nous reçus. Cependant nous n'avons à présent que 10 traducteurs, nous vous prions de trouver le moyen de résoudre une partie de la question.

Ce sont là quelques points aidant à éclaircir le problème de l'exécution de cet accord.

Il reste encore une question. C'est la question d'aide militaire pour l'année 1976, sur laquelle les deux parties <sup>ont</sup> oralement échangé leur point de vue lors du séjour du camarade Ieng Sary à Pékin le mois d'avril 1975. Cette tranche d'aide totalise environ 13.300 tonnes. Depuis 1975 jusqu'au jour de la libération de Phnom Penh, la livraison totale se chiffre à plus de 3.200 tonnes. Il reste encore plus de 10.000 tonnes (comprenant 4.000 tonnes d'armes et munitions, 1.301 d'automobiles de différentes catégories). Comme le camarade Ieng Sary a voulu ajourner la livraison, nous n'avons pas continué à effectuer le transport. Nous jugeons que, excepté les automobiles qui sont en trop grand nombre et qui ne peuvent être livrées totalement dans le mois de mars (chaque navire ne peut transporter plus de 200), les 100 canons de 120mm dont la qualité reste à être examinée, ainsi que la quantité d'obus de canon de 120mm, tout le reste est sur le point d'être livré dans le mois de mars. Vous avez consenti à diviser en tranches la livraison de la quantité d'essence restante et des fûts vides et nous sommes en train de délibérer sur cette question avec les branches responsables afin de trouver la solution.

Relativement aux questions pendantes de l'aide militaire pour l'année 1976 sus indiquée, il est nécessaire de compléter

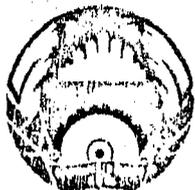
la procédure à l'instar d'un accord. A cette occasion, nous voudrions aussi soumettre à votre avis la question de savoir s'il est possible de parachever la dite procédure au cours de cette année même ; si vous êtes d'accord, à notre retour nous commencerons tout de suite à préparer des documents qui seront discutés ensemble par les camarades kampuchéens et notre ambassade pour trouver la solution.

J'ai l'honneur d'émettre ainsi mon avis qui est le sujet de notre délibération. J'espère pouvoir connaître votre point de vue .

Le 6 février 1976 .

ANNEXE II

REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA  
Indépendance Paix Bonheur



TRIBUNAL POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE SIEGEANT A PHNOM PENH  
POUR LE JUGEMENT DU CRIME DE GENOCIDE  
COMMIS PAR LA CLIQUE POL POT - IENG SARY

1 AOUT 1979

Document N° 2.5.25

FRANÇAIS  
Original KHMER

A L'ETAT-MAJOR GENERAL DE L'ARME REVOLUTIONNAIRE  
DE KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE



Phnom Penh

En vertu du 2<sup>e</sup> article de l'accord entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Kampuchéa démocratique sur l'aide non-remboursable de la Chine au Kampuchéa en armements et équipements militaires signé entre les deux gouvernements la 10 février 1976 à Phnom Penh, nous avons élaboré le projet du récépissé détaillé d'armements et d'équipements militaires accordés par la Chine à titre d'aide non-remboursable au Kampuchéa" (ci jointe). Si vous êtes d'accord, cette lettre de ratification (y compris le récépissé détaillé), fera partie intégrante de l'Accord".

Nos salutations empreintes de nobles sentiments révolutionnaires.

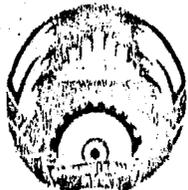
Le 05 octobre 1977

L'Etat - major général  
de l'Armée populaire de libération  
de Chine

(cachet)

ANNEXE III

REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA  
Indépendance Paix Bonheur



TRIBUNAL POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE SIEGEANT A PHNOM PENH  
POUR LE JUGEMENT DU CRIME DE GENOCIDE  
COMMIS PAR LA CLIQUE POL POT - IENG SARY

AOUT 1979

Document N°: 2.5.25-b

FRANÇAIS  
Original: KHMÉR

RÉCÉPISSE DÉTAILLÉ

Les armements et les équipements militaires que la Chine a donnés comme aide non -remboursable au Kampuchéa pendant les années 1976 - 1978 :

I.- POUR L'ARMÉE DE TERRE :

1- Les équipements et les armements pour trois régiments de l'artillerie, un bataillon de la DCA ( les canons de 85mm du type 56 , les mortiers de 122mm du type 54, les canons de 130 mm du type 59-I, 36 (trente six ) pièces pour chaque type ; et 18 (dix-huit ) pièces de la DCA à double tube - canons de 37mm, type 65).

Obus de canons de 85mm, type 56 : 8.640 (huit mille six cent quarante )

Funk/ 3-I- 336/338 (13)

Obus de canons de 130 mm du type 59 : 4.320 quatre mille trois cent vingt )

Funk/ 3-I-335/353 ( 13 )

2- Equipements et armements pour un régiment de tanks ( 72 soixante douze ), tanks légers du type 62 et 32 (trente deux ) tanks amphibies du type 63 .

Obus des canons de tanks de 85mm, type 56: 10.058 ( dix mille cinquante huit )

Funk/ 3-I-333/335 (7)

3- Equipements et armements pour un régiment de transmis-  
sion et de liaison ( 459 quatre cent cinquante neuf ) postes  
émetteurs-récepteurs, 2203 (deux mille deux cent trois )  
téléphones, 910 (neuf cent dix ) km de fils divers et 1.300  
(mille trois cents ) km de fils aériens ) .

Radlos 884 : 360 ( trois cent soixante ) unités.

Funk / 3-4-I

## II.- POUR L'ARMÉE DE MER .

Les équipements et les armements pour organiser une unité  
de sous-marins de chasse, une compagnie de torpilleurs, une  
compagnie de destroyers d'escorte ( quatre destroyers de sau-  
vetage 037 , dix escorteurs du type 62 0, douze vedettes lance -  
torpilles du type 026, un dragueur de mines de 80 (quatre  
vingts) tonnes de jaugeage et un tanker de 300 (trois cents )  
tonnes .)

Torpilles 533 W : 48 (quarante huit)

Funk / 3-3-506

## III.- POUR L'ARMÉE DE L'AIR :

1- Equipements et armements pour un régiment de chasseurs  
(trente chasseurs 6, six avions d'entraînement du type de  
chasseur 6) .

2- Equipements et armements de rechange pour un régiment  
de bombardiers ( équipements et armements pour 17 (d' sept )  
bombardiers et 3 (trois ) avions d'entraînement du type bom-  
bardier ( 5) .

Turbines 5A : 20 (vingt) - Funk 02

Obus pour les pièces de la DCA 23-2: 36.720 (trente six  
mille sept cent vingt)

3- Equipements et armements pour deux régiments de la  
DCA ( 48 quarante -huit ) pièces de 100 mm du type 59 , 48  
(quarante huit ) pièces de 57 mm du type 59 ; 36 (trente six )  
pièces à double bouche à feu de 37 mm du type 65 .

4- Equipements et armements de rechange pour un régiment  
de radars (pour 20 (vingt) radars de veille et de guidage )